



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E176765

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2026

ÉDITÉ LE 10/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/12/2018

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 08/05/2025

Capital : 7 500

Raison sociale : DESBROSSES BASTIEN

324 ROUTE DE GUEUGNON
71430 SAINT-VINCENT-BRAGNY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC MACON CEDEX

Siret : 844 580 688 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4600851-0

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 423748000006

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 423748000006

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/12/2025

Téléphone : 03 85 70 40 25

Fax :

Portable : 0671698126

Site Internet : www.desbrosses-dec.fr

E-mail : contact@desbrosses-dec.fr

Responsabilité légale :

DESBROSSES BASTIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5111 | Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE | 24/11/2022 |
| 5222 | Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² | 24/11/2022 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 09/12/2022 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 24/11/2022 |
| o Chaudière bois | 01/01/2021 |
| o Poêle ou insert bois | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 11/05/2021 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 11/05/2021 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 24/11/2022 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.